



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 7 décembre 2015*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le septième jour de décembre 2015.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Denise Roy  
Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Mario Boily  
Patrice Giguère

**Est absent :**

Monsieur le maire : André Labbé

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal novembre 2015
  - 2.2. Adoption des comptes
  - 2.3. Budget OMH
  - 2.4. Avis de motion : Traitement des membres du conseil
  - 2.5. Appel d'offre 2016-01 Camionnette
  - 2.6. Appel d'offre 2016-02 Asphalte
  - 2.7. Transfert surplus accumulé
  - 2.8. Commandites (Voyage Ottawa 6e année, Brunch bénéfique du temps des fêtes, JABS, Opération Nez rouge Beauce-Etchemins, Rose-Marie Bégin-Tranguay)
  - 2.9. Réclamation Jean-Pierre Poulin
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
  - 3.1. Dérogation mineure 485 rang Un Est
  - 3.2. Dérogation mineure 305 rue du Parc
- 4. Travaux publics**
- 5. Sécurité public et incendie**
  - 5.1. Rapport d'intervention novembre 2015
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
  - 6.1. Rénovation chambre de bain Centre Curé Larochelle
  - 6.2. Publicité hommes forts
- 7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Ferme Franguimel

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution 98-12-2015**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

### **2. Administration générale et greffe**

#### **2.1 Adoption du procès-verbal novembre 2015**

##### **Résolution 99-12-2015**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès verbal de novembre 2015 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

#### **2.2 Adoption des comptes**

##### **Résolution 100-12-2015**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 7 décembre au montant de 137 033,16 \$.

Adoptée

#### **2.3 Budget OMH**

##### **Résolution 101-12-2015**

ATTENDU QUE le budget 2016 de l'Office Municipal d'Habitation a été approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE ce budget mentionne des revenus de 112 326,00 \$ et des dépenses de 88 999,00 \$ laissant un déficit de 23 327,00 \$;

ATTENDU QUE le déficit est absorbé par la Société d'Habitation du Québec à 90%, soit 20 994,00 \$ et par la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne à 10%, soit 2 333,00 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le budget 2016 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté et de s'engager à assumer la quote-part investie dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adoptée

#### **2.4 Avis de motion : Traitement des membres du conseil**

Le conseiller Mario Boily donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant le traitement des membres du conseil dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toute dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

#### **2.5 Appel d'offre 2016-01 Camionnette**

##### **Résolution 102-12-2015**

ATTENDU QUE la camionnette 2004 doit être remplacée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation au concessionnaire Ford Appalaches, B. Dupont Auto et Toyota Lagrange tel que requis par la loi pour le remplacement de la camionnette.

Adoptée

#### **2.6 Appel d'offre 2016-02 Asphalte**

##### **Résolution 103-12-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au pavage d'une partie du rang Huit Ouest sur une distance de 3,6 km et du reste de la rue des Pins;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur SEAO tel que requis par la loi pour le pavage 2016.

Adoptée

#### **2.7 Transfert surplus accumulé**

##### **Résolution 104-12-2015**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approprier du surplus accumulé au budget courant pour un montant équivalent aux travaux de la TECQ réalisés au 31 décembre 2015.

Adoptée

**2.8 Commandites (Voyage Ottawa 6e année, Brunch bénéfique du temps des fêtes, JABS, Opération Nez rouge Beauce-Etchemins, Rose-Marie Bégin-Tranguay)**

**Résolution 105-12-2015**

ATTENDU QUE les élèves de 5e et 6e année du primaire de l'École Arc-en-Ciel de St-Odilon participent à un voyage de fin d'année à Ottawa;

ATTENDU QUE le Cercle des fermières de St-Odilon tiennent la 13e édition de leur brunch familial;

ATTENDU QUE les Jeunes Athlètes de Beauce (JABS) est un organisme visant le développement du sport compétitif en Beauce, que ceux-ci demandent de l'aide financière pour l'achat de fournitures à l'effigie du groupe et que de jeunes athlètes de St-Odilon font partie de ce regroupement;

ATTENDU QU'Opération Nez rouge Beauce-Etchemins offre un service de raccompagnement et demande un soutien financier;

ATTENDU QUE Rose-Marie Bégin-Tanguay est une jeune athlète de St-Odilon en snowboardcross;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder 1000\$ aux élèves de l'École Arc-en-Ciel pour le voyage de 6e année, 200\$ au brunch des fermières, 50\$ aux JABS, 100\$ à Opération Nez rouge Beauce-Etchemin et 50\$ à Rose-Marie Bégin-Tanguay.

Adoptée

**2.9 Réclamation Jean-Pierre Poulin**

La Directrice générale informe le conseil qu'un accrochage est survenu le 3 décembre dernier dans le stationnement du Centre Curé Larochelle. En fait, la camionnette de la Municipalité a glissé sur le véhicule d'un citoyen, soit M. Jean-Pierre Poulin. Un estimé des réparations a été fourni par M. Poulin et celui-ci réclame ce montant à la Municipalité. Des informations devront être prises au niveau de notre assurance pour valider la responsabilité de chacun dans un stationnement.

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

**3.1 Dérogation mineure 485 rang Un Est**

**Résolution 106-12-2015**

ATTENDU QUE monsieur Pierre-Yves Girardin veut vendre sa demeure situé au 485, Rang Un Est

ATTENDU QUE sept bâtiments existants situés sur son terrain ne sont pas conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur depuis le 7 avril 2015, soit:

- 1 = Atelier 2 étages en clin de vinyle
- 2 = Remise 1 étage en bois et clin de vinyle
- 3 = Garage 1 ½ étage en bois et clin de vinyle
- 4 = Bâtiment 1 ½ en bois et clin de vinyle
- 5 = Bâtiment 1 étage en bois et clin de vinyle
- 6 = Enclos à poule
- 7 = Enclos à lapin

ATTENDU QUE monsieur Pierre-Yves Girardin demande une dérogation pour rendre ses bâtiments conformes aux règlements d'urbanisme de la municipalité pour ainsi pouvoir vendre sa demeure;

ATTENDU QUE les bâtiments 1 à 5 se situent en cour avant et que selon le règlement de zonage 324-2014 l'implantation du bâtiment complémentaire doit être effectuée en cours latérales et arrière seulement;

ATTENDU QUE la marge de recul avant pour un bâtiment principal en zone F38 et F33 doit être à 9 mètres selon le règlement de zonage 324-2014 et qu'actuellement les bâtiments 3 à 5 ne respectent pas cette marge;

ATTENDU QUE les bâtiments 6 et 7 ne respectent pas la marge de recul arrière de 2 mètres tel qu'indiqué dans le règlement de zonage 324-2014;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette dérogation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la demande de dérogation concernant les bâtiments 1 à 5 soit acceptée;

QUE les bâtiments 6 et 7 devront être déplacés pour respecter la marge de recul arrière de 2 mètres.

Adoptée

### **3.2 Dérogation mineure 305 rue du Parc**

#### **Résolution 107-12-2015**

ATTENDU QUE monsieur Benoit Drouin veut faire un agrandissement de l'usine Interbois situé au 305, rue du Parc;

ATTENDU QUE cet agrandissement ne respecte pas la marge de recul arrière tel qu'indiqué dans les règlements d'urbanisme en vigueur depuis le 7 avril 2015;

ATTENDU QUE monsieur Benoit Drouin demande une dérogation pour rendre l'agrandissement de son bâtiment conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière pour un bâtiment industriel en zone I-51 doit être à 12 mètres selon le règlement de zonage 324-2014 et que l'agrandissement projeté ne respecte pas cette marge; le coin sud est à 3.4 mètres de la marge;

ATTENDU QU'il y a une zone tampon détenue par la Municipalité entre la zone industrielle I-51 et le secteur résidentiel M-71 de 13 mètres;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande cette dérogation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la demande de dérogation demandée par monsieur Drouin pour Interbois Inc soit acceptée.

Adoptée

#### **4. Travaux publics**

#### **5. Sécurité public et incendie**

##### **5.1 Rapport d'intervention novembre 2015**

###### **Résolution 108-12-2015**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de novembre 2015 du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

#### **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

##### **6.1 Rénovation chambre de bain Centre Curé Larochelle**

###### **Résolution 109-12-2015**

ATTENDU QU'un prêt a été demandé par le Centre Curé Larochelle (CCL) pour la réfection d'une chambre de bain au montant de 82 106,23\$;

ATTENDU QUE l'institution financière du CCL demande à la Municipalité de cautionner le prêt;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être soumise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour un cautionnement de plus de 50 000\$;

ATTENDU QU'une lettre du Ministère a été reçue informant la Municipalité qu'elle ne peut cautionner le CCL puisque cet organisme exploite une résidence pour personnes âgées et que cette fin n'est pas visée par l'article 9 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le bâtiment appartient à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE payer les rénovations de la chambre de bain sans demander de remboursement au Centre Curé Larochelle.

Adoptée

## **6.2 Publicité hommes forts**

Mme Denise Roy informe le conseil de la possibilité de faire à nouveau de la publicité lors de l'évènement des Hommes forts qui se tiendra à l'Exposition agricole et forestière en mai prochain. Le conseil se dit satisfait des résultats de la dernière publicité et est prêt à renouveler l'expérience. Des précisions seront à venir.

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochele.

### **9.3 Ferme Franguimel**

La Directrice générale informe le conseil de l'avancement du dossier de la ferme Franguimel suite aux pluies du 27 juillet dernier.

## **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 110-12-2015**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h40.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Denise Roy,**  
Mairesse suppléante.

---

**Dominique Giguère,**  
Directrice générale.